

# La Validation des acquis de l'expérience (VAE)

Le dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE) permet l'obtention de tout ou partie d'une certification (diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification professionnelle) sur la base d'une expérience professionnelle.

La validation des acquis de l'expérience est un droit ouvert à tous. Il suffit de justifier d'une expérience professionnelle (salarée ou non, bénévole ...) de 3 ans en continu ou en discontinu, en rapport avec le contenu de la certification envisagée.

Diplômes, titres et certificats sont ainsi accessibles grâce à l'expérience (et non uniquement par le biais de la formation initiale ou continue), selon d'autres modalités que l'examen.

Les certifications, enregistrées au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP), sont accessibles par la VAE. Pour en prendre connaissance, consulter le site de la Commission nationale de la certification professionnelle :

[www.cncp.gouv.fr](http://www.cncp.gouv.fr)

## Adresses utiles

### ➤ Centre de validation de l'expérience (VAE)

Direction départementale de la jeunesse et des sports (DDJS) de Seine-Saint-Denis  
150, avenue Jean Jaurès  
93016 Bobigny Cedex  
Tél. 01 48 96 23 70  
[www.ile-de-france.drjscs.gouv.fr](http://www.ile-de-france.drjscs.gouv.fr)

### ➤ Centre de validation des acquis de l'expérience (CAVA)

Validation des acquis du CAP au BTS  
Relais CAVA Saint Denis  
2 rue Diderot  
93200 Saint-Denis  
Tél. 01 55 84 03 70

### ➤ CFPA Stains

1, rue de la Citoyenneté  
Place des Droits de l'Enfant  
93240 Stains  
Tél. 01 49 40 13 31



31, av. du Président Salvador Allende  
BP 80004 - 93001 Bobigny Cedex

☎ 01 41 60 93 93